

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement via ce lien 

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : ____/____/____

Dossier complet le : ____/____/____

N° d'enregistrement : _____

1 Intitulé du projet

Extension d'un bâtiment à usage de concession automobile avec création d'un parc de stationnement dont une partie dédiée à l'exposition des véhicules, sur les communes de CARPIQUET et ROTS.

L'objet du dossier concerne la création d'une aire de stationnement de 238 places.

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom _____ Prénom(s) _____

2.2 Personne morale

Dénomination	Raison sociale SCI IMMO POIRIER
N° SIRET 9 1 1 9 0 3 6 6 4 0 0 0 1 7	Type de société (SA, SCI...) SCI
Représentant de la personne morale : ☐ Madame	☒ Monsieur
Nom TREBAOL PELLEAU	Prénom(s) Marc

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3

Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
41. Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs.	a) Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus. Le parking compte 238 places.

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4

Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8. 1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet prévoit l'extension et le réaménagement d'un bâtiment existant aujourd'hui vide dans lequel sera implanté un garage automobile de l'enseigne J. BERVAS avec une partie commerciale à l'avant du bâtiment (au sud) et une partie mécanique (au nord). Un grand parc de stationnement sera créé à l'arrière pour y présenter les véhicules à vendre.

L'aire de stationnement sera divisée comme suit :

- 10 places visiteurs (dont 1 PMR)
 - 4 places véhicules électriques
 - 20 places pour le personnel
 - 19 places exposition des véhicules le long du bâtiment
 - 104 places exposition des véhicules sur le parking arrière sur la commune de Carpiquet
 - 81 places exposition des véhicules sur le parking arrière sur la commune de Rots
- Soit 157 places situées sur la commune de Carpiquet et 81 places sur la commune de Rots.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif principal du projet est de répondre au besoin commercial en proposant un nouvel outil de vente conforme aux dernières réglementations énergétiques, thermiques et climatiques (RE2020, loi Climat et Résilience). Le bâtiment sera entièrement rénové, plus fonctionnel, économique et contemporain. Il sera plus respectueux de l'environnement tant dans son fonctionnement (énergie renouvelable photovoltaïque produite sur place) que dans son aménagement extérieur (plantation d'arbres) et correspondra aux attentes en matière de respect de l'environnement et d'artificialisation des sols.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le projet consiste en l'extension d'un bâtiment existant ainsi que de l'aménagement d'une aire de stationnement pour une concession automobile.

Phase de construction et d'aménagement :

- abattage des quelques arbres sur l'emprise du bâtiment
- terrassement et nivellement du site
- construction de l'extension
- aménagement du bâtiment
- aménagement du parking (VRD et paysagements) :
- préparation des massifs béton supports des poteaux galva des ombrières
- réalisation de la charpente galva support de l'installation
- pose des panneaux photovoltaïques des ombrières (pour une surface de 245 m²)
- plantation des espaces verts (environ 1 379 m²) au moyen d'essences locales, disséminées en périphérie de l'assiette foncière et sur l'aire de stationnement.

Les panneaux photovoltaïques situés sur la toiture du bâtiment seront posés sur plots au niveau de la partie neuve construite en extension. La surface de photovoltaïque prévue en toiture est de 420 m².

La durée prévue du chantier varie entre 9 et 12 mois.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le projet est conçu pour répondre aux derniers critères requis en matière d'économie d'énergie et respect de l'environnement.

L'accès actuel sera modifié et remplacé par deux grands portails coulissants au niveau de la rue du Poirier afin de permettre l'entrée des poids-lourds de livraison de voitures et le déchargement des véhicules sur le terrain.

La concession, de la marque J. Bervas, sera ouverte en journée uniquement :

- du lundi au vendredi : 9h/12h - 14h/19h
- le samedi : 9h/18h

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis aux autorisations administratives suivantes :

- un permis de construire,
- un avis de la DGAC sur l'installation photovoltaïque à proximité de l'aéroport de Caen-Carpiquet
- un examen au cas-par-cas au titre de la rubrique 41a de l'annexe à l'article R122-2 du Code de l'Environnement (objet du présent dossier).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Emprise des bâtiments	1 774 m ²
Voirie (dont 238 places de stationnement)	7 245 m ²
Espaces verts	1 379 m ²
TOTAL UNITE FONCIERE	10 398 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 24 Voie : rue du Poirier

Lieu-dit : _____

Localité : CARPIQUET _____

Code postal : 1 4 6 5 0 BP : _____ Cedex : _____

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 0 0 ° 2 7 , 1 6 " O Lat. : 4 9 ° 1 1 , 4 0 " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10° ,11° a) b),12° ,13° , 22° , 32° , 33° , 34° , 35° , 36° , 37° , 38° , 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : _____ ° _____ ' _____ " Lat : _____ ° _____ ' _____ "

Point de d'arrivée : Long. : _____ ° _____ ' _____ " Lat. : _____ ° _____ ' _____ "

Communes traversées : _____

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU de la Communauté urbaine de Caen la Mer
Zone UE

i Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☒ Oui ☐ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☒ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

Non concerné

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Les ZNIEFF les plus proches du projet sont : - TALUS CALCAIRES DU BAS DE VENNOIX (Type I 250030131) situé à 2,5km au sud-est ; - BASSIN DE L'ODON (Type II 250008464) situé à 4,2 km
En zone de montagne ?	☐	☒	Projet situé en Normandie près de Caen.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	Aucune zone concernée par un arrêté de protection de biotope sur le site du projet. Les plus proches sont à plus de 10 km : - Anciennes Carrières D'Orval (FR3800068) - Basse Vallée De La Seullès (FR3800595)
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	La commune de Carpiquet est située à environ 15 km de la côte.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	Aucune zone concernée par une de ces protections sur le site du projet. La plus proche est le parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin (FR8000021), situé à plus de 30 km du site.

Le projet se situe-t-il :		Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	PLAN DE PREVENTION DU BRUIT DANS L'ENVIRONNEMENT DE LA COMMUNAUTE URBAINE DE CAEN LA MER (ECHEANCE 3) Le site se situe dans la zone de bruit n°46 identifié par le plan et concerne la proximité avec la N13 entre Caen et Bayeux.	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	Aucun bien inscrit au patrimoine mondial ou monument historique, ni périmètres de protection, sur ou à proximité du site du projet. Le plus proche est l'église Saint Martin de Carpiquet, située à 1,1 km au sud-est.	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Aucune zone humide à proximité.	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	PPRN PPRT	
	☐	☒	PPRI PPRT	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?				
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Aucun site ou sol pollué sur le site du projet. Dans un rayon de 500 m autour du projet, sont identifiés : - 1 installation(s) classée(s) pour la protection de l'environnement (ICPE) - 3 site(s) référencé(s) dans l'inventaire CASIAS des sites ayant accueilli par le passé une activité industrielle ou une activité de service qui a pu générer une pollution des sols.	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	Sans objet.	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Aucun périmètre de protection rapprochée sur le site du projet.	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Aucun site inscrit sur le site du projet.	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Pas de site Natura 2000 à proximité. Le plus proche est : Anciennes carrières de la vallée de la Mue (FR2502004) situé à environ 8 km du site.
			Aucun site classé à proximité du projet.
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Engendrer-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Le projet ne nécessite pas de prélèvements d'eau de surface ou souterraine. Le volume d'eau utilisé quotidiennement sera issu du réseau public d'eau potable et couvrira les besoins sanitaires.
Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Le projet s'implante sur un terrain déjà artificialisé et bâti. Il n'y aura pas de modifications prévues des masses d'eau souterraines.
Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Des terrassements seront nécessaires pour la réalisation des fondations du parking et du bâtiment. Les déblais seront valorisés sur site. Ceux ne pouvant être valorisés seront conduits dans un centre de tri agréé. Certains éléments non conservés du bâtiment existant seront évacués vers les filières adaptées.
Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	Les déblais / remblais seront équilibrés sur site.
Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources				
Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le projet se situe sur des parcelles déjà urbanisées, le bâtiment est déjà raccordé aux réseaux existants d'alimentation en eau potable et d'assainissement. Les activités du site ne nécessiteront pas une importante consommation d'eau.	
Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Le projet se situe sur des terrains anthropisés occupés par des bâtiments et des sols minéraux (enrobés).	
Milieu naturel				
Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Le projet se situe dans une zone et sur des parcelles déjà urbanisées, en dehors de toute zone Natura 2000. Au vu de sa distance par rapport aux zones Natura 2000, sa nature et l'absence de rejets (atmosphériques, aqueux) issus de son activité, le projet n'est pas susceptible d'avoir un impact sur un habitat ou une espèce inscrite au formulaire standard de données.	
Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le projet se situe dans une zone déjà urbanisée, au sein de la Zone Industrielle Ouest de Caen-Carpiquet. Il est en zone UE du PLU de Caen-la-mer. Aucune consommation d'espaces naturels, agricoles ou forestiers n'est prévue.	
Risques				
Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Sans objet	
Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☐	Retrait-gonflement des argiles: projet en zone d'aléa moyen Inondation : non concerné Radon: commune en catégorie 1 Mouvements de terrain : Séisme: projet en zone de sismicité faible (2) Phénomène météorologique	
Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	En l'absence de rejets (atmosphériques, aqueux) issus de son activité, le projet n'est pas susceptible d'engendrer des risques sanitaires pour la population dans sa phase de fonctionnement.	
Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	Sans objet	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐		Le trafic initié par le projet concerne les flux de livraison (poids lourds, livraison de véhicules, livraison de pièces détachées) et de clientèle (véhicules légers).
Est-il source de bruit ?	☒	☐		Le projet est susceptible de provoquer des nuisances sonores de façon temporaire, durant la phase de travaux. En phase exploitation, le bruit sera limité au trafic de véhicules des clients et des livraisons.
Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐		Le site se situe dans la zone de bruit n°46 identifié par le plan de prévention du bruit et concerne la proximité avec la N13 entre Caen et Bayeux.
Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒		Par sa nature, l'activité de la concession n'est pas susceptible d'entraîner des nuisances olfactives.
Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒		Non concerné
Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐		Le projet est susceptible d'engendrer des vibrations de façon temporaire, durant la phase de travaux. En phase exploitation, il n'est pas susceptible de provoquer des vibrations.
Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒		Non concerné
Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐		Les enseignes et l'éclairage du parking seront éteints en dehors des heures d'exploitation du commerce. Le projet s'insère dans un milieu déjà concerné par l'éclairage public.
Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒	☐		Un éclairage public existe déjà, en lien avec l'activité industrielle située autour du projet.
Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐		Le projet est susceptible d'engendrer des émissions de polluants et poussières de façon temporaire, durant la phase de travaux, notamment lors de la démolition et construction de bâtiments. En phase exploitation, l'activité commerciale et sportive du site ne causera pas de rejets significatifs de poussières ni de polluants dans l'air en dehors du trafic de véhicules associés.
Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐		Le projet sera à l'origine de rejets en : - eaux usées domestiques, - eaux pluviales et de ruissellement
Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐		Les eaux usées seront rejetées dans le réseau public existant. Les eaux pluviales également, mais après rétention dans un bassin d'orage.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions				
Engendre-t-il des effluents ?		☒	☐	Le projet sera à l'origine de rejets d'eaux usées liés à un usage domestique. Elles seront rejetées dans le réseau public existant.
Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?		☒	☐	En phase travaux, des déchets seront produits par les travaux de construction, notamment des déchets inertes (béton...), non dangereux et dangereux (peintures...); L'exploitation de l'établissement occasionnera la production de déchets non dangereux (plastiques, cartons, papiers, verres, métaux) et dangereux (huiles moteur et essences). Les déchets seront triés et acheminés vers les filières de retraitement agréées.
Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		☐	☒	Le projet est situé au cœur d'une zone industrielle. Il a toute sa place dans la zone.
Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?		☐	☒	Le site est déjà urbanisé.
Patrimoine/Cadre de vie/Population				

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet est situé au cœur d'une zone industrielle dense comprenant de nombreuses activités diverses, y compris des concessions automobiles. L'activité supplémentaire aura un impact négligeable sur la fréquentation de la zone.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Projet situé en Normandie, éloigné de toutes frontières.

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Projet non concerné.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Néant

7 Auto-évaluation (facultatif)

- ① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Compte tenu du faible impact du projet sur l'environnement immédiat et aux abords lointains et proches du site, il nous semble que notre projet ne soit pas sujet à une étude d'impact.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié.	☒
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R. 122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☒
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☒
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☒
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☒
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet	
1	Annexe 8 - Insertion du projet dans le paysage ☒
2	☐
3	☐
4	☐
5	☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom TREBAOL PELLEAU

Prénom Marc

Qualité du signataire Maître d'Ouvrage

À BREST

Fait le 2 / 8 / 0 5 / 2 0 2 4

Signature du (des) demandeur(s)

SCI IMMO POIRIER
BP 2010
175 rue de Gouesnou - Angle Boulevard de l'Europe
29802 BREST Cedex 9
Tél : 02.98.34.84.84
RCS Brest : 911 903 664

